

Réunion riverains – Travaux des rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier

15 décembre 2025



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



POLITIQUE INTÉGRÉE
DE LA VILLE



1. Introduction



Pierre-Yves Dupuis

Échevin des Voies publiques et de la Mobilité



Charlotte Déom

Échevine du Développement économique et commercial



Stéphanie Scailquin

Échevine de l'Urbanisme et de la Transition écologique

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



Sommaire

1. Introduction
2. Mesures d'accompagnement pour les commerçants
3. Végétalisation du centre-ville
4. Mesures d'accompagnement pour le stationnement
5. Phasage des travaux
6. Informations et communication

1. Introduction

Pierre-Yves Dupuis



1. Introduction – Décision d'agrandissement du piétonnier



- Accès sécurisé, confortable et convivial aux commerces : notamment pour les familles, les PMR et les personnes âgées ;
- Se différencier des autres centres-villes ;
- Conduire à une meilleure qualité de vie des habitants (air et bruit), rendre le centre-ville plus attractif pour les habitants ;
- Participer à la lutte contre le réchauffement climatique (mobilité douce, aménagement « d'espaces verts », plantations)

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Introduction – Boucles de circulation



Grand principe

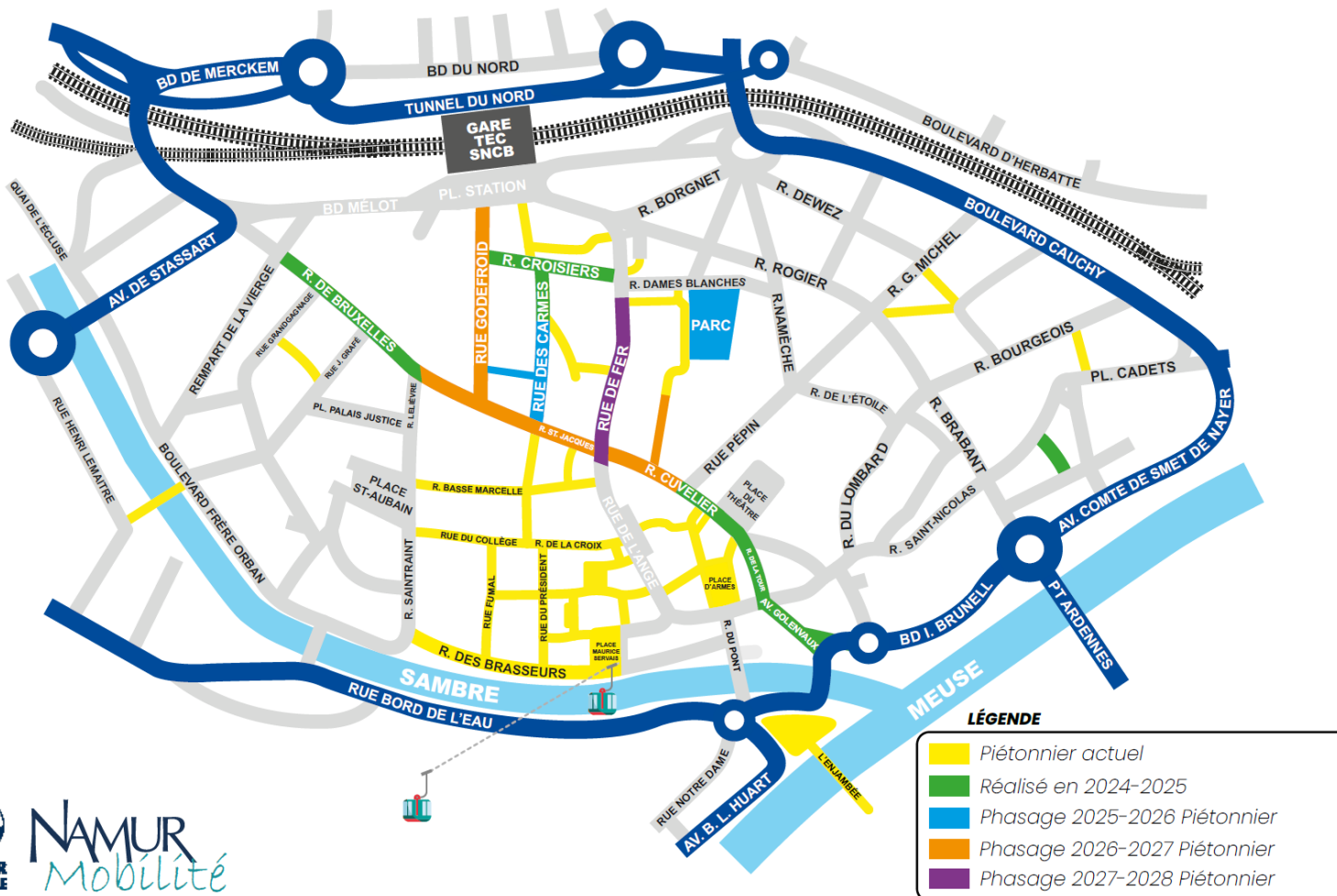
Commencer par les boucles de circulation (Zone 20 km/h pour les voitures + stationnement 30 minutes) avant d'aménager les nouvelles rues piétonnes.

Mise en œuvre progressive du projet par tronçon.



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Rappel du planning général



■ Terminé : rue de Bruxelles, axe Golenvaux – Tour – Cuvelier

■ 2025 – 2026 : rue des Croisiers, rue des Carmes, Parc des Dames Blanches

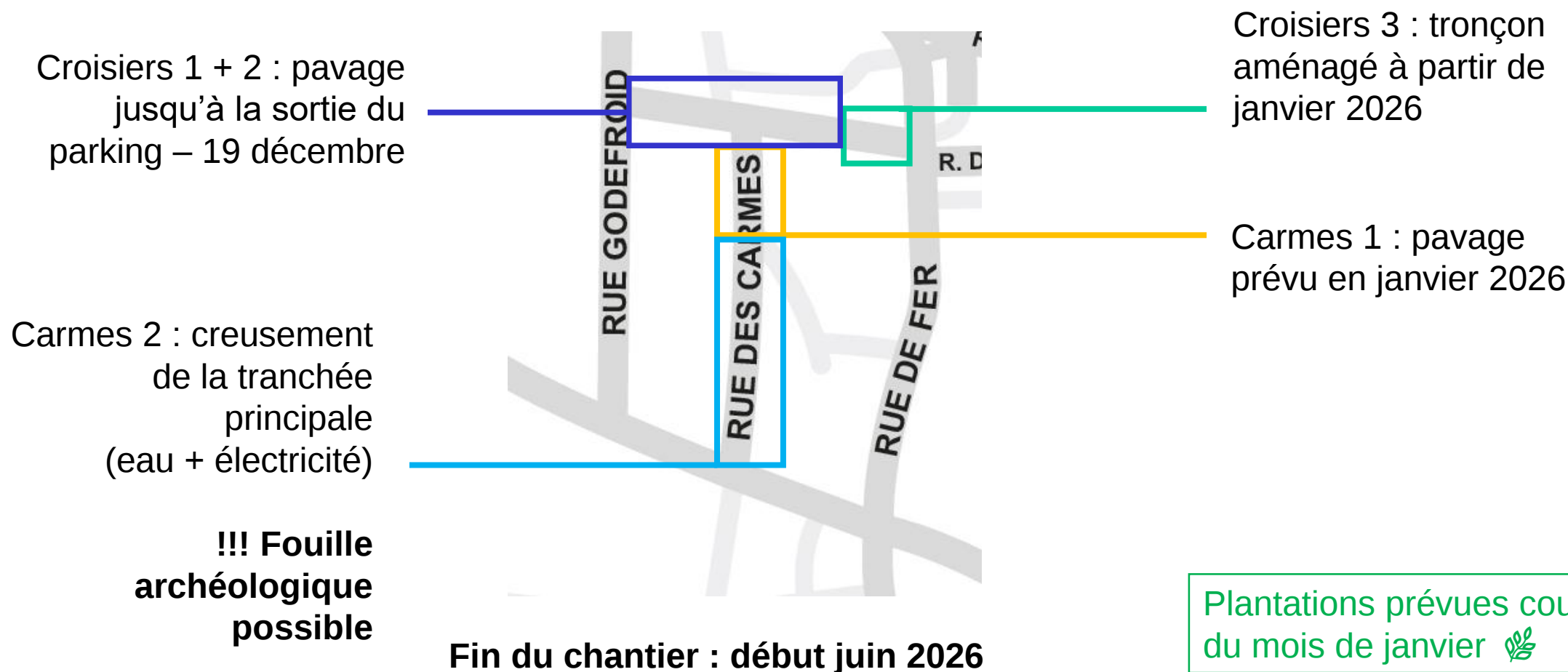
■ 2026 – 2027 : Rue de Bruxelles, rue Saint-Jacques, rue Cuvelier et rue Godefroid

■ 2027 – 2028 : Rue de Fer et 4 coins

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



1. Etat d'avancement des travaux Carmes - Croisiers



1. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier

A la fin du chantier, les principes généraux d'utilisation de la zone piétonne seront les suivants :

- **Accessibilité garanties 24h/24 et 7j/7 pour les parkings privés**
- **Heures d'ouverture pour les chargements-déchargements** : de 5h à 7h30, de 9h à 11h30 et de 17h30 à 20h
- Pas de possibilité de stationner
- Contrôle des entrées (caméra automatique ANPR) après la réouverture des tronçons

1. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier



Accès permanent :

- Les véhicules de surveillance, de contrôle et d'entretien du piétonnier et les véhicules affectés au **ramassage des immondices** ;
- Les **véhicules d'urgence** en intervention visés à l'article 37 du Code de la route : (police, services de secours) ;
- Les véhicules communaux, des services de police, des services de secours et des sociétés concessionnaires, véhicules officiels (non banalisés) des administrations ou sociétés concessionnaires, dans le cadre de leurs **missions de service public** pour la sécurité, l'entretien ou la gestion du domaine public au sein de la zone piétonne ;
- Les véhicules utilisés par un **organisme agréé en vue de la livraison de repas à domicile** sont autorisés à accéder de manière permanente au piétonnier moyennant l'obtention d'une autorisation ;
- Les navettes TMS (**transport médical sanitaire**) et VSL (véhicule sanitaire léger) sont autorisées à accéder de manière permanente au piétonnier moyennant l'obtention d'une autorisation.

1. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier



Autres groupes pouvant **accéder de manière temporaire** au piétonnier **avec autorisation**:

- Les véhicules de **déménagement** ayant une mission dans la zone piétonne – accès autorisé d'un véhicule durant 3 jours consécutifs - (**démarche gratuite**) ;
- Les véhicules qui justifient des **approvisionnements sur un chantier** situé à l'intérieur du piétonnier. Maximum 3 véhicules sont autorisés par chantier/jour. Le premier véhicule est autorisé automatiquement ; les 2 autres véhicules peuvent l'être sur demande dûment justifiée - (5€ par véhicule par jour calendrier) ;
- Un accès ponctuel peut être octroyé pour **l'approvisionnement lors de festivités** - (**5€ par véhicule par jour calendrier**) ;
- Un accès ponctuel peut être octroyé en **cas de besoin particulier** - (**5€ par véhicule par jour calendrier**) ;
- Des accès peuvent être octroyés pour la réalisation de services au public sur demande dûment justifiée. Ces accès sont réservés aux catégories suivantes : **les véhicules destinés à effectuer des travaux d'impétrants dans la zone piétonne** (ex: dans le domaine de l'eau, de l'égouttage, du gaz, de l'électricité ou de la téléphonie) - (**démarche gratuite**).

1. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier



Autres groupes pouvant accéder de manière **temporaire** au piétonnier **avec autorisation**:

- Des accès peuvent être octroyés pour les véhicules utilisés dans le cadre de la profession d'**aide-soignant**, d'**infirmier**, de **kinésithérapeute**, de **médecin** et de **sage-femme** dans le cadre de prestations médicales effectuées à l'intérieur du piétonnier. Les **vétérinaires** peuvent également prétendre à un accès dans le cadre de leurs prestations effectuées à l'intérieur du piétonnier. Ces accès sont valables un an. Durant cette période, le ou la prestataire peut stationner son véhicule dans le piétonnier pendant la durée de son intervention en apposant un carton autorisant le stationnement sur le tableau de bord de son véhicule (carton remis par le service Gestion du Stationnement sur demande du ou de la prestataire lorsque la demande d'accès est introduite) - (**démarche gratuite**) ;
- Des accès peuvent être octroyés sur demande dûment justifiée pour les véhicules utilisés en vue de procéder aux **livraisons des pharmacies** situées dans la zone piétonne - (**démarche gratuite**);
- Des accès peuvent être octroyés pour les véhicules servant au **transport de personnes décédées** - (**démarche gratuite**);
- Des accès peuvent être octroyés pour **les taxis** en vue de l'embarquement ou le débarquement de personnes à l'intérieur de la zone piétonne - (**démarche gratuite**).

1. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier

- Les propriétaires ou locataires d'un emplacement de stationnement hors voirie peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes disposant d'une carte Personne à Mobilité Réduite (carte PMR) résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement;
- Les personnes de 70 ans et plus résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès permanents gratuits sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité via un seul chemin d'accès, en accord avec le service Gestion du Stationnement ;
- Les personnes résidant/domiciliées au sein du piétonnier peuvent bénéficier de deux accès gratuits sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité et ce, pendant la durée couverte par le certificat.

Sont assimilés aux riverains et peuvent bénéficier des mêmes accès aux mêmes conditions :

- Les personnes disposant d'une carte PMR;
- Les personnes de 70 ans et plus sur base d'un certificat médical attestant d'un problème de mobilité;
- Les personnes malades sur base d'un certificat médical émanant d'un médecin spécialiste attestant d'un problème de mobilité.

SI ces personnes fréquentent un établissement scolaire ou tout autre lieu de travail ou de bénévolat implanté dans une zone piétonne.

1. Travaux rue de Bruxelles – partie piétonne

- Début des travaux le 6 janvier 2026 (entre les rues Lelièvre et Godefroid)
- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- Entrée de la zone piétonne marquée par une latte en acier Corten – Côté Lelièvre
- 9 fosses de plantation : 7 nouveaux arbres plantés + arbustes + plantes vivaces
- Système de récupération de l'eau de pluie – pavés poreux - drains
- 13 arceaux vélos
- 11 bancs
- 7 poubelles



1. Travaux rue de Bruxelles – partie piétonne

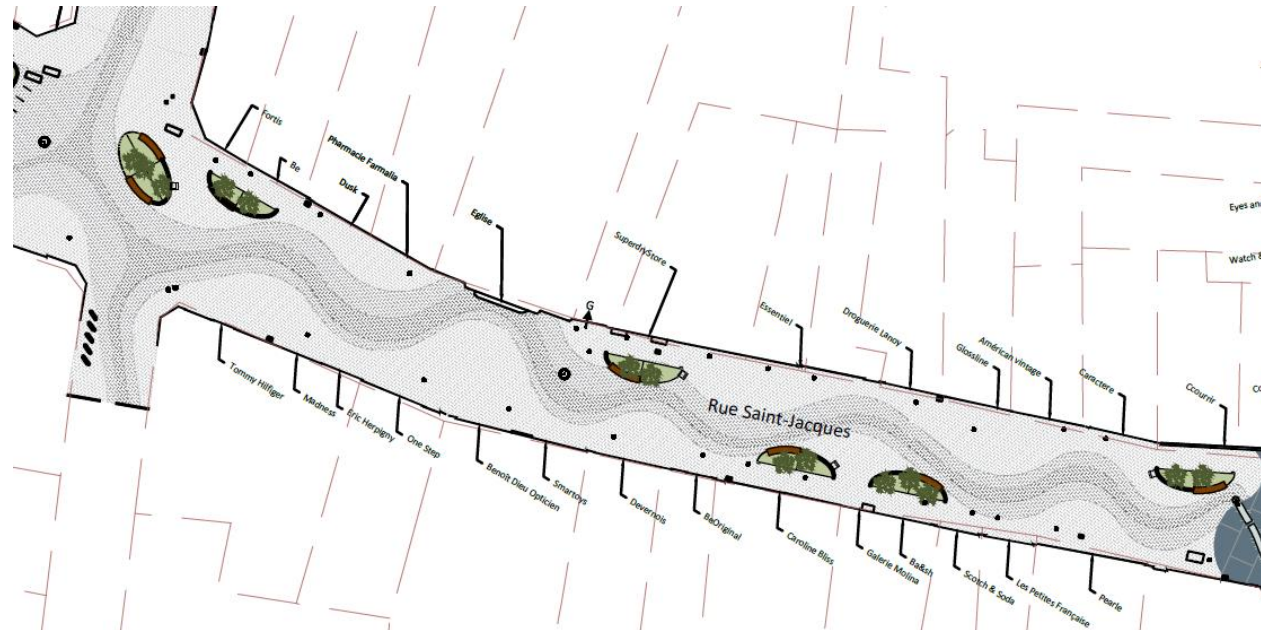


1. Travaux rue de Bruxelles – partie piétonne



1. Travaux rue Saint-Jacques

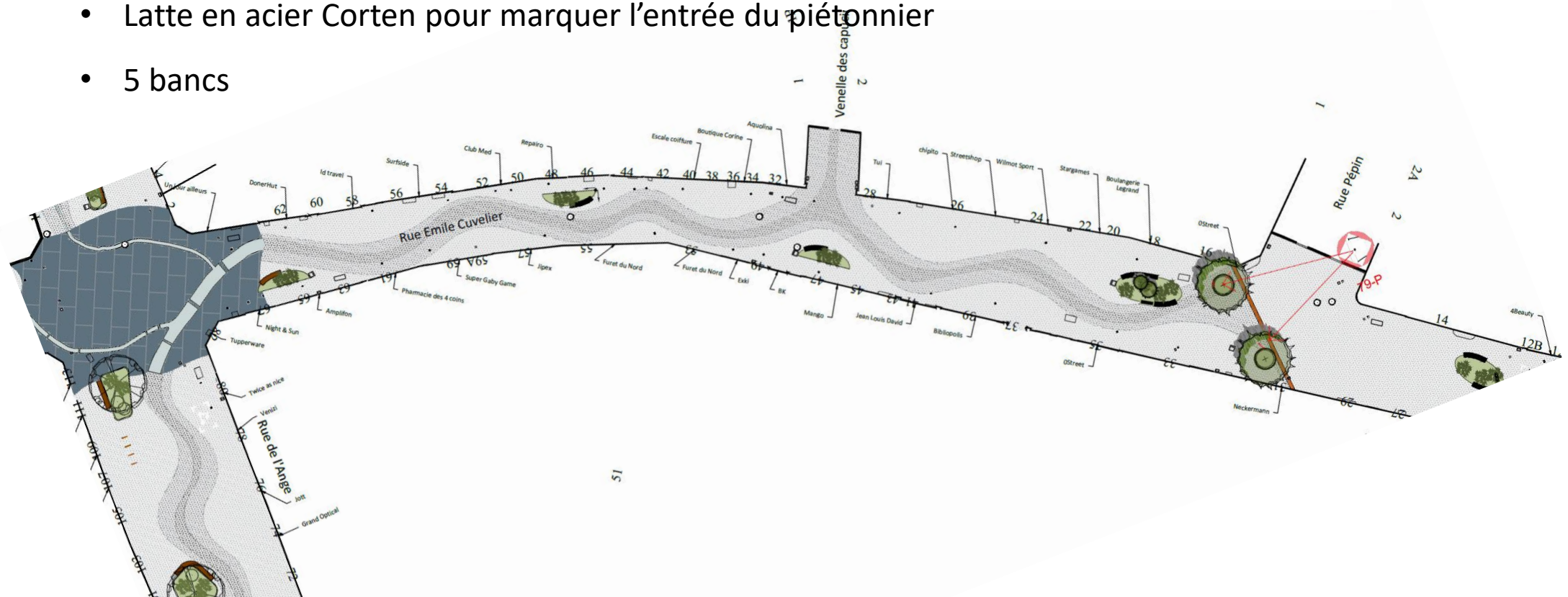
- Début des travaux – Février 2026
- La rue reste ouverte à la circulation tant que la rue Saint-Joseph n'est pas accessible par le haut de la rue des Carmes
- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- 6 bacs de plantation avec des arbustes
- 8 bancs



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

1. Travaux rue Émile Cuvelier – partie piétonne

- Début des travaux – octobre 2026 – après les travaux de la venelle des Capucins
- Aménagement de plain-pied, en pavés de béton : trois teintes – effet de vague
- 4 bacs de plantation avec des arbustes
- 2 pots avec deux arbres pour marquer l'entrée du piétonnier (carrefour Pepin)
- Latte en acier Corten pour marquer l'entrée du piétonnier
- 5 bancs



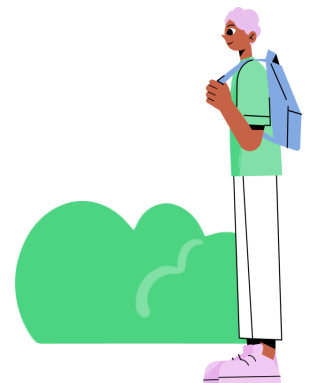
1. Travaux rue Émile Cuvelier – partie piétonne



1. Jeux et parcours urbains



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



2. Mesures d'accompagnement pour les commerçants

Charlotte Déom

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



2. Attractivité

- Disponibilité pour écouter, échanger et répondre aux préoccupations
- Soutien aux commerçants avec un accompagnement actif
Commerces accessibles avec des aménagements évolutifs en fonction des travaux
- Communication claire et une écoute attentive. Transparence et fluidité dans les échanges
- Collaboration avec Namur CentreVille. Travail main dans la main avec les équipes de terrain



2. Mesures d'accompagnement - Commerçants

- **Aides financières communales de 5.000 € pour les commerces et professions libérales dont la rue ou portion de rue est en travaux et une prime par adresse postale.** Formulaire à introduire à la cellule attractivité urbaine et dynamique urbaine.
- **Exonération de l'ensemble des taxes et redevances** communales pour les commerçantes et commerçants dont la rue ou portion de rue est en travaux c'est-à-dire ouverte.
 1. Taxe égouts
 2. Taxe déchets
 3. Taxe enseigne

Cette exonération se fait une fois lors de l'année civile la plus impactée par les travaux.

- **Exonération des redevances liées à l'occupation commerciale du domaine public.**
- **Aides financières régionales : 7.000 € pour commerce/entreprise < 10 travailleurs.**



3. Végétalisation du centre-ville

Stéphanie Scailquin

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



3. Objectif de végétalisation du centre-ville

Objectif

La végétalisation du centre urbain fait partie intégrante de notre politique d'adaptation au changement climatique. Au-delà de tous les aménagements végétaux nécessaires pour désimperméabiliser les sols, les arbres nous rendent de multiples services et sont garants de notre bien-être physique et psychique.

- **Amélioration de la qualité de l'air** en fixant certains polluants
- **Stockage du carbone et production d'oxygène**
- Diminution de la température en **luttant contre les ilots de chaleur urbains** (plusieurs degrés d'écart qui se font particulièrement ressentir lors des canicules)
- **Préservation et restauration de la biodiversité** en offrant le gîte et le couvert
- **Infiltration/régulation des eaux pluviales**
- Amélioration de la **qualité paysagère** et **mise en valeur du patrimoine** urbain
- Création de **lien social** avec de nouvelles **zones d'ombrage**



3. Objectif de végétalisation du centre-ville



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



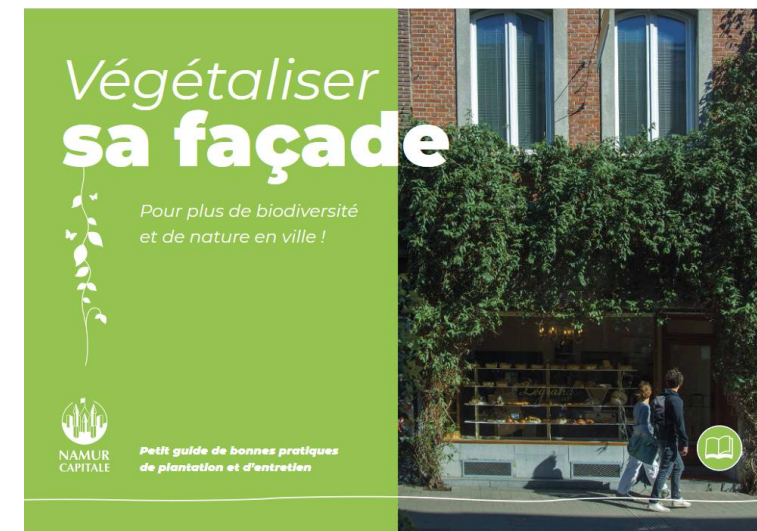
3. Végétalisation de sa façade

Végétaliser sa façade à l'aide d'une plante grimpante

Installation de plantes grimpantes le long d'un mur de façade bordant le domaine public => autorisation préalable du Collège communal

En pratique :

- Un guide de bonne pratique disponible en ligne
- Un formulaire de demande sur le E-guichet
- Une opportunité: l'emplacement de plantation sera directement intégré dans le cadre du chantier



4. Mesures d'accompagnement pour le stationnement

Pierre-Yves Dupuis

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



4. Mesures d'accompagnement - Riverains

Accès aux parkings privés du centre-ville (24h/24 et 7j/7) :

- Parking du Centre et Gifar : 75 €/mois
- Parking Casernes : 50 €/mois (pour les résidents du centre-ville)

Ces mesures sont valables uniquement durant les travaux pour les riverains

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



4. Mesures déjà en vigueur

Parking de l'Hôtel de Ville : abonnement soirs et week-ends valable du lundi au dimanche entre 16h30 et 8h30 le lendemain ainsi qu'en journée les dimanches et jours fériés

➡ Gratuit pour les habitants résidant dans la Corbeille



4. Mesures d'accompagnement - Riverains

Pour les riverains qui n'ont plus accès à leur parking privé pendant les travaux (propriétaire ou locataire) :

- Accès gratuit au parking de l'Hôtel de Ville et dans les 3 P+R (Namur Expo, Bouge et Saint-Nicolas)
- Mise à disposition gratuite d'une carte « riverain » provisoire pour stationnement dans les autres voiries du centre-ville

Ces mesures sont valables uniquement durant la durée de l'indisponibilité

Pour les autres riverains habitants dans une rue en travaux ou piétonne :

- La création d'un abonnement à prix préférentiel au P+R Saint-Nicolas (100€/an) et au P+R Namur Expo (150€/an)
- Réservation des places de stationnement de la rue Godefroid aux titulaires d'une carte riverain



4. Mesures d'accompagnement - Livraisons



- Le maintien de la zone de livraison (7h30-11h) **rue de Fer** entre les numéros 15 et 43;
- Zone de livraison **rue Godefroid** dans l'ancienne bande des bus;
- La conversion en zone de livraison (7h30-11h) :
 - **Rue de Fer**, de deux places de stationnement situées entre la rue des Croisiers et l'entrée du parking du Centre;
 - **Rue de Bruxelles**, de trois places de stationnement situées juste après la rue des Carmes.

5. Phasage des travaux

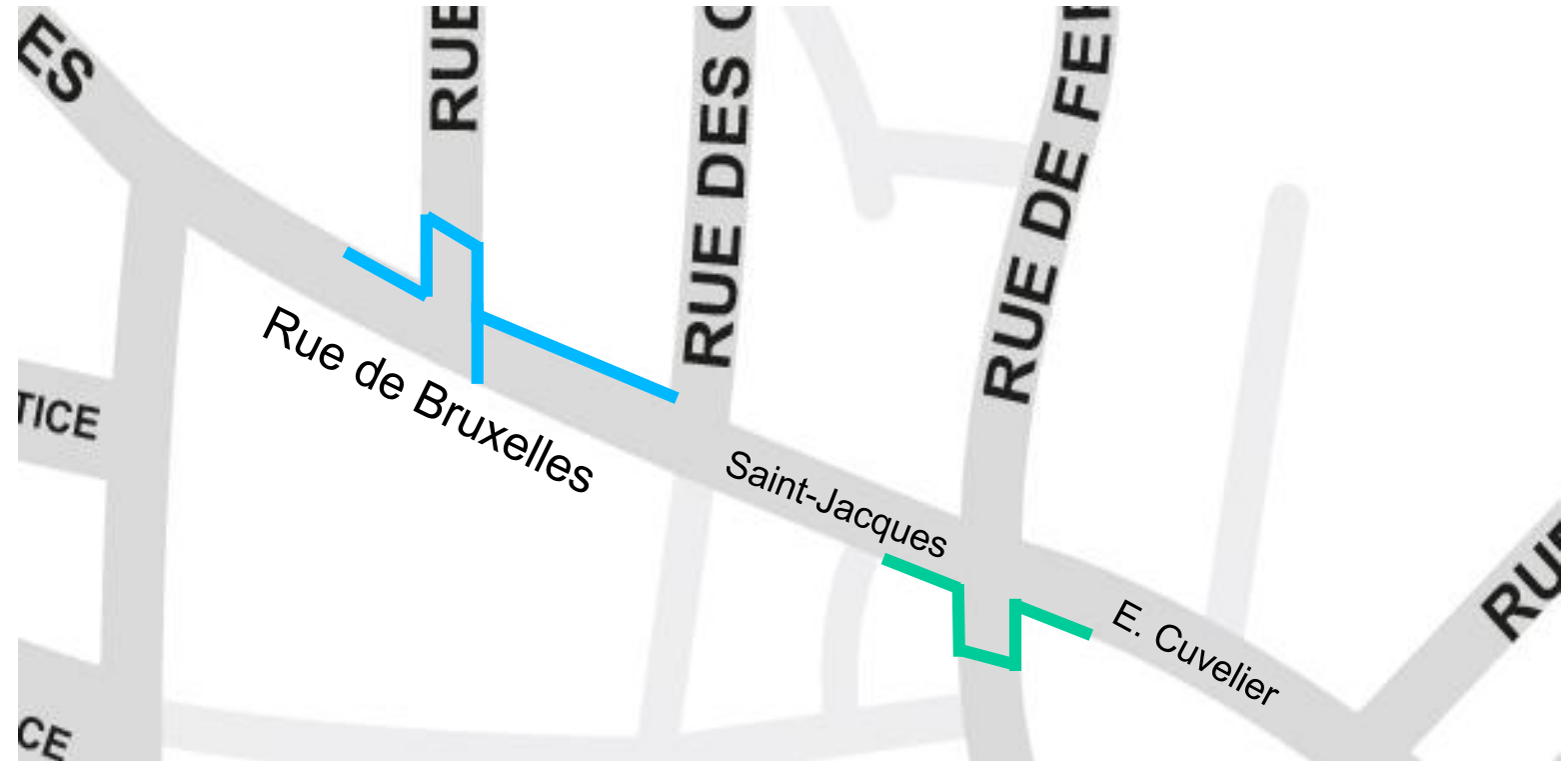
Gilles Baude (Nonet) – Valentin Callewaert (Val Terra)



5. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier

Pose d'impétrants

- Electricité (ORES)
- Fibre optique VOO

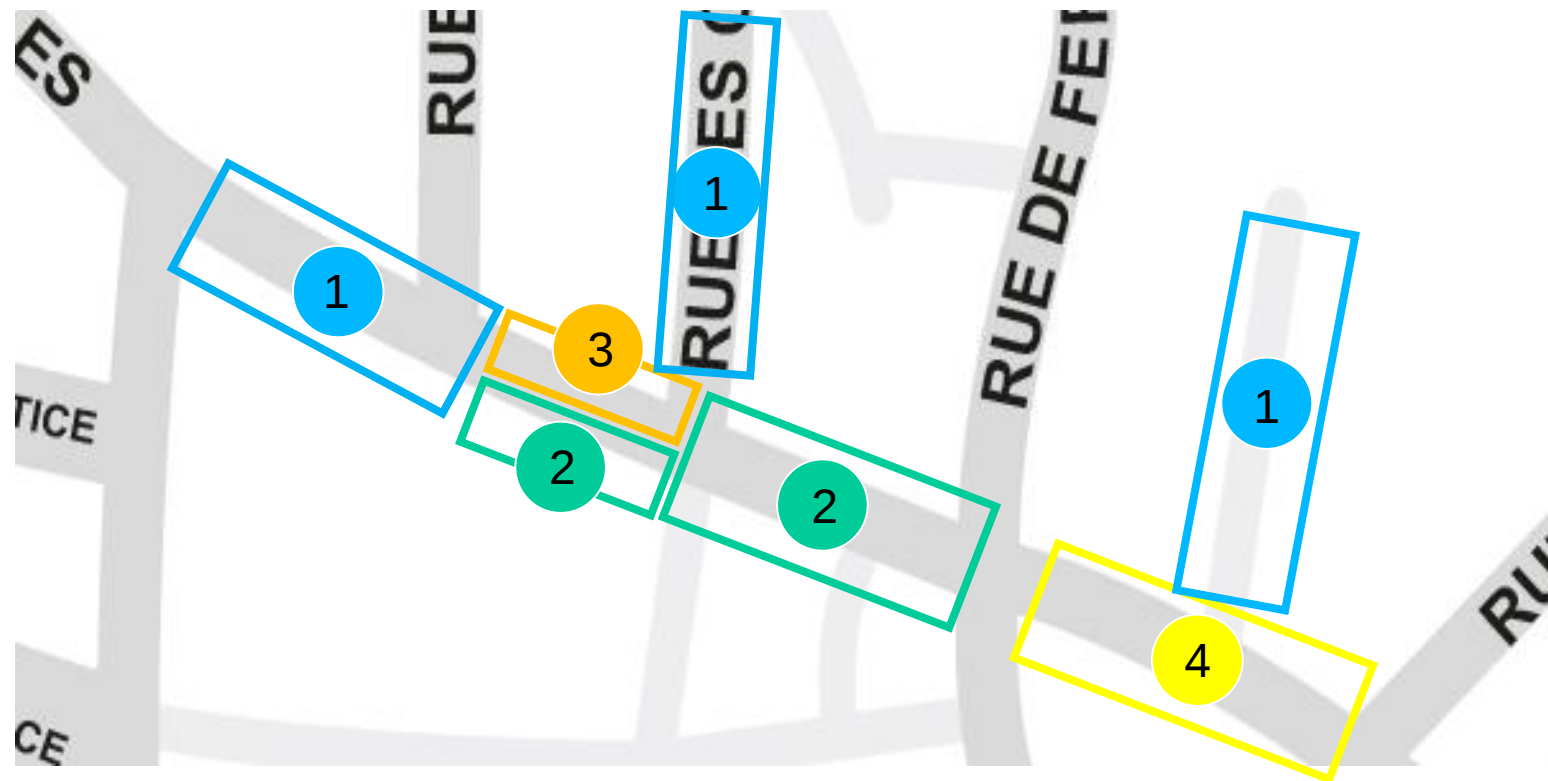


- 1 A partir de janvier 2026 – Entreprise Nonet
- 2 A partir de janvier 2026 sans fermeture de la voirie à la circulation sinon en février 2026 – Entreprise Val Terra

5. Travaux rues de Bruxelles, Saint-Jacques et Émile Cuvelier

Travaux de voirie (hors impétrants)

- Rue de Bruxelles piéton
120 jours ouvrables
- Rue Saint-Jacques
95 jours ouvrables
- Venelle des Capucins
80 jours ouvrables
- Rue Cuvelier piéton
90 jours ouvrables



1 Janvier 2026

3 Mai 2026

2 Février 2026

4 Octobre 2026

5. Technique utilisée

1. Installation des impétrants

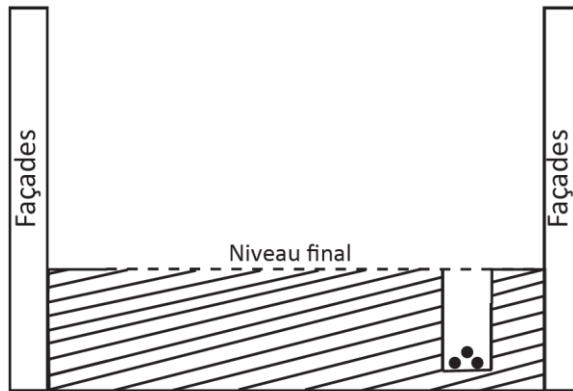
- Nouveau câblage électrique (ORES) et introductions dans chaque immeuble
- Placement de fibres optiques (VOO)

2. Aménagement de voirie

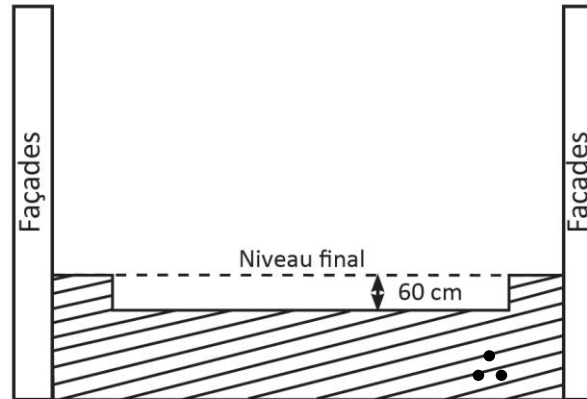
- Terrassement du coffre
- Remplacement des avaloirs et raccordements des descentes d'eaux
- Placement d'une sous-fondation en empierrement
- Installation des drains et réalisation des fosses de plantation
- Placement d'une fondation en matériaux stabilisés
- Pavage
- Mobilier urbain et signalisation (poubelles, bancs, arceaux, signalisation)



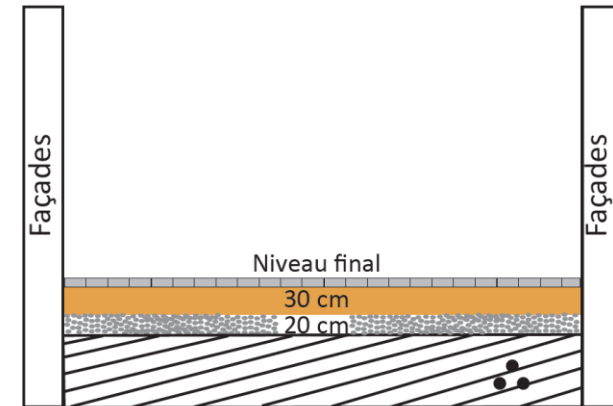
5. Technique utilisée



Réalisation de tranchées en bordure de trottoir pour placer les différents impétrants (électricité, fibres optiques)



Décaissement de la voirie centrale sur 60 cm. Les trottoirs restent en place

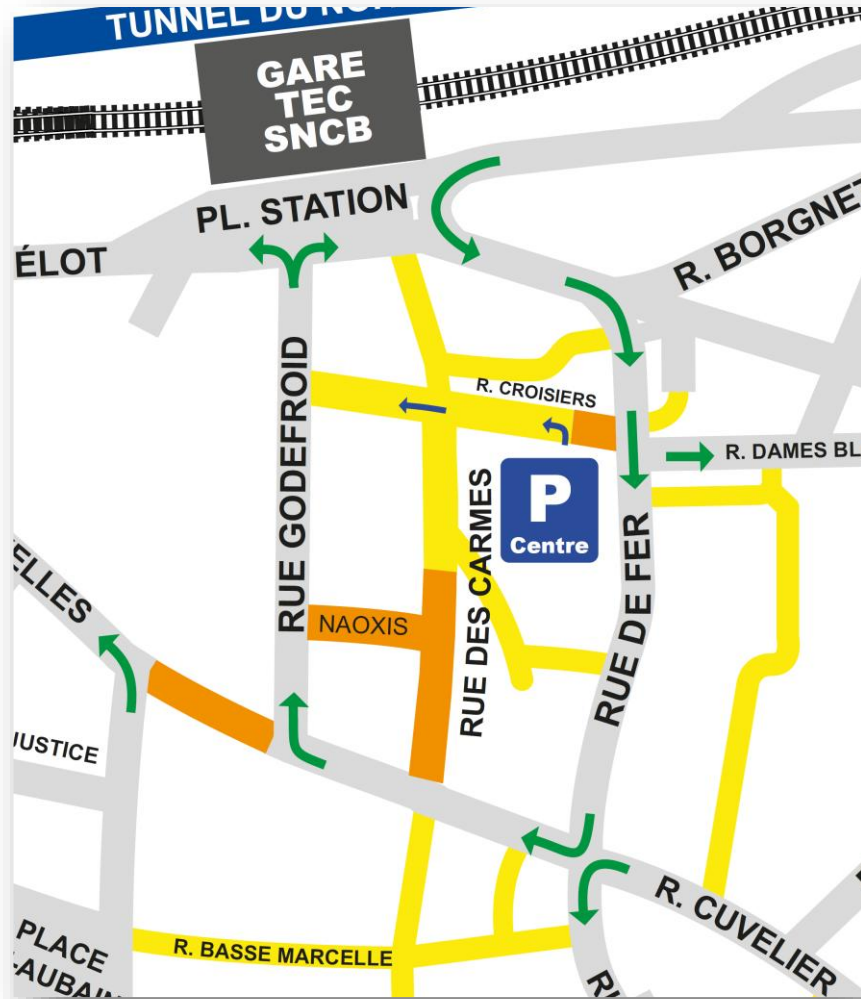


Pose de la sous-fondation, de la fondation et réalisation du pavage final (pavé béton)



5. Déviation de la circulation

A partir de janvier 2026



A partir de février 2026



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

5. Déviation de la circulation

A partir de mai 2026



A partir d'octobre 2026



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

6. Informations et communication

Nicolas Nederlandt (Ville de Namur)



6. Concertation – Réunion de chantier

Participation aux réunions de chantier : 1X semaine le jeudi à 8h30 - Relais des demandes

pietonnier@ville.namur.be



Les personnes qui participent aux réunions :

- Riverains ? En recherche de candidat.e.s
- Commerçant.e.s (+ 1 pour Saint-Jacques ?)
- Namur CentreVille
- Unamur
- Ville de Namur : relais newsletter



6. Information et communication



Maison des citoyens – de 8h à 16h du lundi au vendredi



NID – Confluence – Du mercredi au vendredi : 10h-17h et du samedi au dimanche : 14h-18h



Namur Centre-Ville - Rue du Beffroi 11, 5000 Namur – Du lundi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 9h à 16h.



Office du Tourisme : Halle al'Chair - D'avril à septembre : ouvert 7 J/7 de 9h30 à 18h. D'octobre à mars : Du lundi au samedi de 09h30 à 18h00 + Dimanches & jours fériés (+ 2 novembre, 26 décembre et 2 janvier) de 11h à 15h.

Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale



6. Information et communication



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

6. Information et communication



Jeudi 15 janvier à 19h - La Bourse

Des mots gravés dans l'acier

Rencontre avec les auteurs et autrices

Rejoignez-nous pour une soirée de découverte des voix qui participent à l'identité culturelle de notre ville.

Participation libre et gratuite

- ▶ Geneviève Damas
- ▶ Colette Nys-Mazure
- ▶ Joëlle Sambi*
- ▶ Olivier El Khoury
- ▶ Glauque

Entretiens avec les invités autour de leur relation à la ville animés par la librairie Papyrus

Informations : 081 24 64 40
bibliotheques.animations@ville.namur.be



* ne sera pas présente lors de la soirée

Éditeur responsable - Ville de et à 5000 Namur - Décembre 2025

Le piétonnier, pour un cœur de ville apaisé, végétalisé et convivial

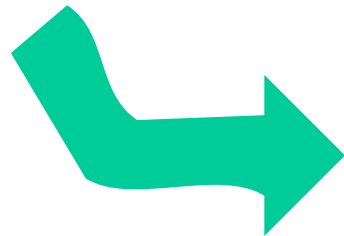


Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

6. Information et communication

www.pietonnier.namur.be

Abonnez-vous à la newsletter travaux



Encore des questions ?



Pour une ville apaisée, végétalisée et conviviale

**Merci pour votre participation
et votre écoute**